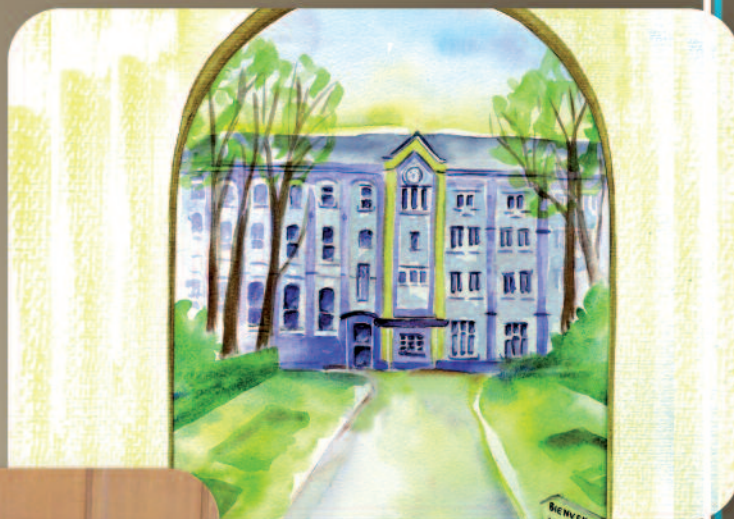


Institut de Réhabilitation de la Parole et de l'Audition



Soutenir, Accompagner, Éduquer

Institut de Réhabilitation de la Parole et de l'Audition
Place Abbé de l'Épée - 59790 Ronchin
Tél. 03.20.18.03.06 - Fax : 03.20.86.09.50

L'Institut de Réhabilitation de la Parole et de l'Audition (IRPA)
est un établissement de l'EPDSAE.

Dans le cadre de sa mission de service public, l'Etablissement Public
Départemental de Soins, d'Adaptation et d'Education (EPDSAE) accueille des
enfants et des adultes pour lesquels il assure un accompagnement dans trois
grands secteurs de l'action sociale :

la Protection de l'Enfance, le Handicap et l'Insertion.

L'IRPA de Ronchin est un établissement
médico-social destiné à accueillir des
enfants présentant une déficience auditive,
de la naissance à 20 ans.

Il s'adresse aux jeunes originaires des
départements du Nord, du Pas de Calais, de
la Somme et de l'Aisne qui sont orientés par
les Maisons Départementales des Personnes
Handicapées (M.D.P.H).

L'enjeu de la prise en charge est de permettre
au jeune déficient auditif d'appréhender
sa future vie d'adulte dans un monde
entendant en développant toutes ses
potentialités, avec des moyens individualisés.



Une équipe spécialisée

- Médecin ORL
- Orthophonistes
- Psychomotriciens
- Enseignants spécialisés
- Educateurs spécialisés
- Infirmières
- Assistantes sociales
- Psychologues
- Intervenants spécialisés en musique,
théâtre, arts plastiques et
informatique
- Interfaces de communication
- Codeurs L.P.C.
- Interprète L.S.F.

Les valeurs

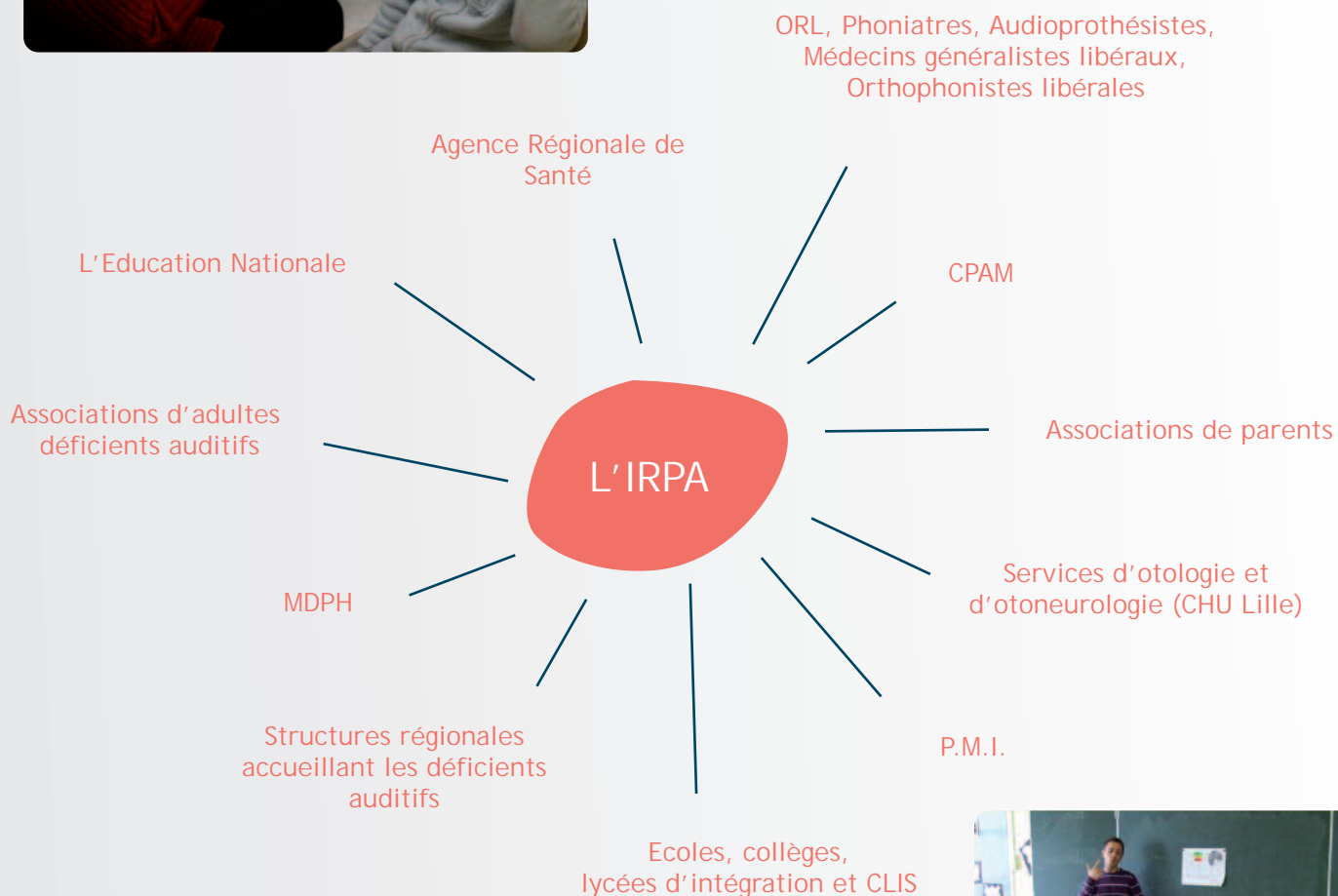
- La communication est la valeur humaniste qui fonde notre action
- L'intégration des enfants sourds demeure une de nos priorités
- Les parents sont associés à l'élaboration du projet personnalisé de leur enfant
- L'accompagnement de proximité est une priorité

Les missions

- Développer une communication optimale chez les jeunes déficients auditifs
- Leur permettre d'accéder au meilleur niveau scolaire possible
- Favoriser leur insertion professionnelle



Le Partenariat



Moyens mis en oeuvre

Un projet personnalisé est défini avec la famille afin de mettre en oeuvre les moyens les plus adaptés pour l'enfant.

Un accompagnement scolaire

Pour remplir ses missions, l'IRPA dispose de classes spéciales au sein d'établissements scolaires de Ronchin et des alentours, de la maternelle au lycée professionnel, en intégration partielle ou complète.

Ce partenariat est complété par un soutien individuel à l'enfant et une pédagogie adaptée.



Un accompagnement socio-éducatif

Les jeunes bénéficient d'ateliers éducatifs (informatique, musique, théâtre...).

Le SAES

Dans le cadre de la mise en oeuvre du projet personnalisé, le Service d'Accompagnement Educatif Spécialisé (SAES) de l'IRPA propose un accompagnement éducatif adapté aux difficultés rencontrées par l'enfant et sa famille liées à la déficience auditive.

Un accompagnement thérapeutique

Chaque enfant bénéficie d'un suivi ORL et d'une rééducation orthophonique, à laquelle peut s'adjoindre une rééducation psychomotrice.

Un soutien psychologique peut aussi être envisagé.

L'IRPA dispose enfin d'un service médical (infirmière, médecin pédiatre, médecin audiophonologiste). Il réalise le suivi médical, O.R.L., audiométrique de tous les enfants de l'I.R.P.A. Il a une mission de dépistage auditif dans les crèches et PMI de la métropole sud.

Des aides à la communication

Des aides à la communication comme la langue française Parlée Complétée, le français signé ou la langue des signes française sont proposés en fonction du projet personnalisé.

Une logistique adaptée

Des taxis prennent en charge le transport de l'enfant de son domicile à l'école ou à l'institut, lorsqu'il n'est pas scolarisé à proximité (SSEFIS).

Les enfants sont encadrés par des assistants d'éducation qui assurent l'accueil, l'animation, les conduites et la gestion du temps extrascolaire.

La restauration du midi est assurée par la cantine de l'IRPA ou par l'établissement où les enfants sont scolarisés.



Les modes de prise en charge

- Le semi internat (ou demi-pension) peut accueillir 150 enfants.
- L'hébergement en internat ou famille d'accueil est possible pour 25 enfants éloignés géographiquement.
- Des services de proximité destinés aux enfants déficients auditifs favorisent le maintien de l'enfant dans son milieu familial :

- le Service d'Accompagnement Familial et d'Education Précoce (SAFEP), 7 places, intervient auprès d'enfants déficients auditifs de 0 à 5 ans, à domicile et à l'Institut.

Il vise à accompagner les familles et développer la communication entre l'enfant sourd et sa famille.

- le Service de Soutien à l'Education Familiale et à l'Intégration Scolaire (SSEFIS), 80 places, s'adresse à des enfants déficients auditifs de 3 à 21 ans, scolarisés dans l'établissement de leur choix.

Il vise à favoriser le maintien du jeune dans son environnement familial, scolaire et social et à construire un projet personnalisé autour de l'enfant.

- Un service de proximité destiné aux enfants entendants dysphasiques ou dyslexiques.

- le Service d'Education Spéciale et de Soins A Domicile (SESSAD), 35 places, intervient auprès des enfants dyslexiques de 8 à 15 ans et dysphasiques de 4 à 15 ans.

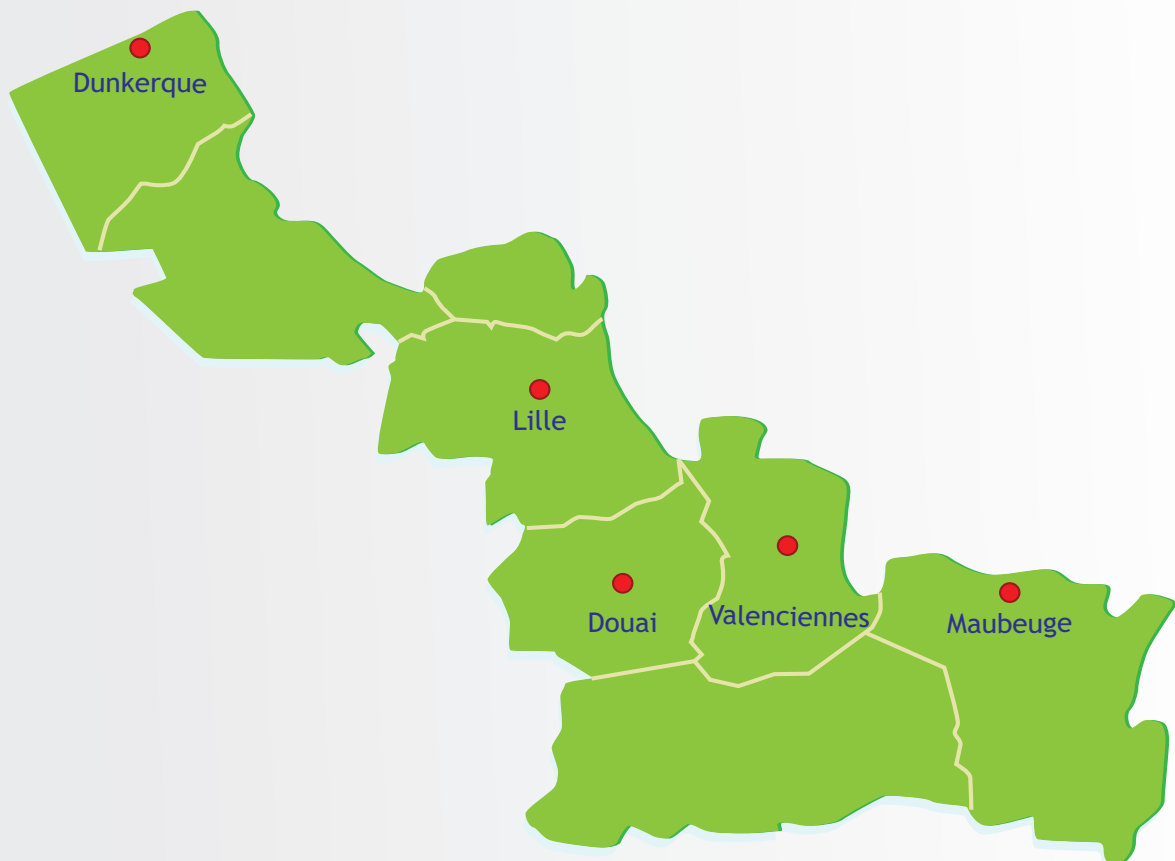
Il apporte un soutien à l'intégration scolaire de l'enfant et favorise son autonomie.





■ L'IRPA s'est déconcentré en 4 Pôles Ressources Territoriaux à Douai, Dunkerque, Maubeuge et Valenciennes (Trith Saint Léger)

L'IRPA y met à disposition son plateau technique et amène les services (SAFEP, SESSAD et SSEFIS) à proximité des familles.



Plan d'accès



Pour venir

L'IRPA se situe à proximité des transports en commun :

■ **Par le métro ET le bus :**

Métro Ligne 2, arrêt Porte de Douai, puis Liane 1 par 14 juillet, arrêt Gambetta

■ **Par le train :**

Train TER, gare Porte de Douai

Contact

Institut de Réhabilitation de la Parole et de l'Audition

Place Abbé de l'Épée - 59790 Ronchin

Tél. 03.20.18.03.06 - Fax : 03.20.86.09.50

Site : <http://www.irpa-epdsae.fr> - Contact : irpa@epdsae.fr